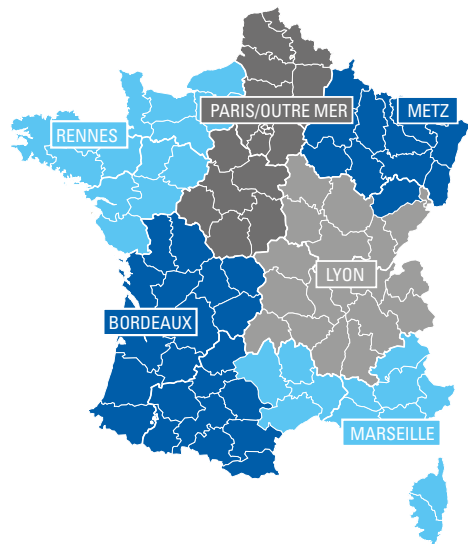


## UN RÉSEAU DE CONSEILLERS À VOTRE SERVICE



➔ Pour connaître l'antenne la plus proche,  
composez notre numéro vert

**N°Vert 0 800 64 50 85**



## NOTRE MISSION, VOTRE AVENIR

Pour trouver le conseiller  
le plus proche de vous, rendez-vous  
dès maintenant sur  
[www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr)



**N°Vert 0 800 64 50 85**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Conception graphique et réalisation : © SGA/COM 2019 • Crédit photographique : © E. Rabot - SGA/COM • Impression : PPR (SGA/SPAC)



Votre  
accompagnement  
pour votre retour  
à l'emploi



**VOUS QUITTEZ  
LE MINISTÈRE DES ARMÉES**



Toutes les informations sur vos droits et démarches au départ du Ministère des Armées sont disponibles sur : [www.defense-mobilite.fr/chomage-droits-et-demarches](http://www.defense-mobilite.fr/chomage-droits-et-demarches)

## 1 VOTRE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DESTINÉE À PÔLE EMPLOI (AE)

Votre référent chômage ou responsable des Ressources Humaines doit vous remettre une attestation de l'employeur (AE) originale **au moment de votre départ du ministère.**

La version dématérialisée est directement saisie sur le site Internet de Pôle emploi par le Ministère des Armées. Cette attestation permet à Pôle emploi d'étudier un éventuel droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

## 2 VOS DÉMARCHES AUPRÈS DE PÔLE EMPLOI

Dès le lendemain de votre radiation du ministère, vous pouvez vous inscrire comme demandeur d'emploi (DE) sur le site internet [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

Au vu de vos déclarations et des justificatifs fournis, Pôle emploi procédera à l'étude et à la notification de vos droits éventuels aux allocations chômage.



## 3 VOS DROITS AUX ALLOCATIONS CHÔMAGE (ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI)

Pour bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), vous devez être involontairement privé d'emploi (fin de contrat).

### VOS OBLIGATIONS VIS-À-VIS DE PÔLE EMPLOI

En tant que demandeur d'emploi, vous avez des obligations (déclaration mensuelle de votre situation, recherche active d'un emploi, présence à tous les rendez-vous...).

### REPRISE D'ACTIVITÉ

Si vous retrouvez un emploi après votre inscription à Pôle emploi, vous devez déclarer cette activité ainsi que les salaires perçus et les justifier (bulletins de salaire).

### « LE SAVIEZ-VOUS ? »

**Défense Mobilité accompagne aussi votre conjoint dans sa recherche d'emploi !**  
Mutation programmée, demandeur d'emploi, évolution du projet de vie ou réorientation professionnelle de votre conjoint, un conseiller Défense Mobilité pourra le guider au mieux.

## VOTRE ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE RETOUR À L'EMPLOI

**Jusqu'à 3 années après votre départ, Défense Mobilité peut vous accompagner dans vos démarches de recherche d'emploi, en partenariat avec Pôle emploi.**

### QUE VOUS PROPOSE DÉFENSE MOBILITÉ ?

- 🕒 **Un conseiller dédié** pour un accompagnement personnalisé
- 🕒 **Une information et des conseils** sur les métiers et les opportunités professionnelles dans le bassin d'emploi de votre choix
- 🕒 **Un bilan personnel et professionnel**
- 🕒 **Une aide à la définition de votre projet** professionnel réaliste (en termes de compétences) et réalisable (au vu du marché de l'emploi) dans le cadre d'une prestation d'orientation
- 🕒 **Un apprentissage** des techniques de recherche d'emploi pour rédiger CV, lettre de motivation et une préparation aux entretiens de recrutement
- 🕒 **Une mise en relation avec un réseau** de recruteurs partenaires de Défense Mobilité (accès à job-board comportant des offres d'emploi privilégiées, invitations à des forums emploi et *job-dating*)
- 🕒 Un accompagnement pour l'accès aux trois fonctions publiques (session d'information, acquisition des connaissances techniques et administratives en *e-learning*)
- 🕒 Un appui à la création/reprise d'entreprise